Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

3 MARS 2011 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. – Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB – AOSTE • LVIII année • N. 18131 **9**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Notre Autonomie

Ego Perron

Je veux remercier les représentants institutionnels, qui sont, entre autres, des membres de notre Mouvement, le Président des Collectivités locales, le Président du Conseil régional, le Président de la Région pour les messages qu'ils nous ont adressés, dimanche dernier, à l'occasion de la célébration du Statut spécial et de la fête de l'Autonomie.
Une cérémonie sobre mais, pour nous, pleine de significations, pendant laquelle nous essayons de ne pas faire de la rhétorique et qui ne soit pas surtout un simple moment de célébrations durant lequel des discours sont faits et seulement entendus mais plutôt un profond moment de réflexion sur ce que représente notre passé, sur les raisons pour lesquelles nous fêtons cette période historique, sur les conditions dans lesquelles notre région a vécu pendant 65 ans et surtout sur la valeur et le sens de l'Autonomie.
Combien de fois entend-on employer ce mot, Autonomie, par des représentants politiques. Et combien de fois en parle-t-on seulement pendant les campagnes électorales où il faut créer de l'émotion pour les gens qui écoutent ; mais après, aucun acte et aucune attitude qui aille dans la direction d'aimer et de respecter l'Autonomie.
Pour l'Union Valdôtaine, parler d'autonomie signifie parler de la valeur qui inspire notre action, notre travail, notre engagement, nos luttes et je dirais même notre existence. Je suis souvent surpris quand je constate que certains élus au Conseil régional ne participent même pas à ce moment fondamental de notre passé et de notre présent et qui parfois s'exaltent pour rappeler d'autres moments de célébration qui, tout en les respectant, sont beaucoup moins importants que lorsque nous commémorons notre Autonomie.
Je veux remercier nos représentants pour avoir justement rappelé notre parcours, les raisons profondes qui nous ont permis, face à l'Etat italien de nous présenter comme quelque chose de différent, de particulier et là je crois qu'une personne qui raisonne et qui est objective ne peut pas méconnaître le rôle et la fonction que l'Union Valdôtaine a eu dans ce parcours.
Si nous avons l'Autonomie, c'est grâce à l'engagement de notre Mouvement, grâce à nos hommes et à nos femmes qui, avec beaucoup de difficultés et dans des moments qui n'étaient absolument pas propices pour parler de cela, ont eu le courage de discuter et de lutter pour faire comprendre l'importance, pour la Vallée d'Aoste, de conserver et d'améliorer son autonomie. Je vous invite donc à découvrir les photos, sur notre site Internet, de gens qui, pendant les années qui suivirent la guerre, participaient nombreux à ces moments de rencontre pour témoigner de leur engagement envers ces valeurs et envers cette terre. Des gens simples, avec beaucoup de difficultés économiques, qui ne pouvaient même pas voyager, qui vivaient dans des endroits isolés et qui étaient pourtant présents pour témoigner des sentiments profonds qu'ils avaient dans leur cœur pour cette région.
Heureusement que ces femmes et ces hommes ont existé ! Si nous n'avions pas vécu ces étapes et si l'Union Valdôtaine n'existait pas, de même que son action, ses hommes, son credo politique et ses batailles, nous serions aujourd'hui comme n'importe quelle région d'Italie, à nous partager, par le passé, entre la Démocratie Chrétienne ou le Parti Communiste et, aujourd'hui, entre le centre gauche ou le centre droit. Aucune possibilité et aucune fierté de nous proclamer différents et de représenter quelque chose de particulier et de spécifique. Si nous avons la force et la possibilité, pendant la fête de l'Autonomie, de revendiquer certaines positions, d'en être fiers, d'être conscients que nous avons pu croître et présenter pour les générations futures une situation meilleure, c'est parce que nous avons l'Autonomie. Il est dommage que tout le monde n'ait pas la même sensibilité à cet égard et que la notion d'autonomie est revendiquée et citée seulement, par certains, quand cela peut être utile électoralement.
Pour nous l'Autonomie est une va-

SUITE PAGE 2

...» fin de citation

lcaveri@gmail.com

«Aucun flocon de neige
dans une avalanche
ne se sent jamais responsable»
Voltaire

La démocratie doit être participation

Dimanche dernier, 27 février, les célébrations pour le Statut Spécial

Autonomie : une conquête quotidienne, un chemin bâti jour après jour

Le 65e anniversaire de l'Autonomie et le 63e anniversaire du Statut spécial ont été célébrés, le dimanche 27 février dernier, lors d'une cérémonie sobre : dans la salle des manifestations, les Conseillers régionaux, de nombreux Syndics valdôtains et plusieurs autorités étant présentes, le président de la Région Augusto Rollandin, le président du Conseil de la Vallée Albert Cerise et le président du Celva Elso Gérandin ont parlé de l'autonomie, en analysant les difficultés et les problématiques que la Vallée d'Aoste doit résoudre actuellement et en examinant les défis qu'elle doit affronter.
Dans leurs allocutions, les Présidents ont également mis en évidence un autre anniversaire très important, à savoir le 150e de l'unité de l'Italie : «*Une opération politique et militaire* – a rappelé Augusto Rollandin – *dans laquelle les Valdôtains furent impliqués, en raison de leur appartenance au royaume de Sardaigne, qui guidait le mouvement de construction de la Nation italienne. Les Valdôtains participèrent aux batailles du Risorgimento en donnant le sang de cent morts pour que les Italiens puissent avoir une Patrie commune».*
«Aujourd'hui, – a continué le Président de la Région – *nous sommes ici pour célébrer l'anniversaire du Statut spécial, fruit du sacrifice et du soutien illuminé de personnes qui avaient compris qu'une petite communauté comme celle-ci ayant des caractéristiques historiques particulières ainsi que culturelles et linguistiques avait le droit de revendiquer une autonomie spéciale dans le contexte national».*
Le président Rollandin a abordé ensuite le thème de la réforme du fédéralisme fiscal : «*Aujourd'hui, on en discute sans qu'il y ait une institution fédérale de la République et en l'absence d'un Sénat Fédéral. Le Parlement a approuvé cette réforme qui envisage la décentralisation de compétences et de fonctions aux Régions : nous regardons avec attention et non sans préoccupations ce cheminement, pour qu'il ne lèse pas nos droits. Tout de même, nous partageons l'objectif qui comporte la responsabilisation de tous les niveaux de gouvernement. Forts de notre histoire et de notre expérience autonomiste, nous pouvons représenter un exemple vertueux du modèle fédéraliste».*
Dans son allocution, le président Albert Cerise a conjugué le parcours institutionnel de l'histoire de l'Italie avec celui culturel, en soulignant que «*les Valdôtains sont originairement des citoyens italiens de langue française – ou francoprovençale : à l'aube de la nouvelle République italienne, les décrets du lieutenant, d'abord, et le Statut spécial, ensuite, en constituant la Vallée d'Aoste en Région autonome, unissaient officiellement le français et l'italien en tant que langues de la Vallée».*

«Aujourd'hui, au moment même où les tensions entre les forces politiques troublent le panorama politique et institutionnel italien, notre Statut spécial – avec ses qualités et ses insuffisances – constitue une garantie de stabilité ainsi qu'un point de repère pour notre communauté et pour ses perspectives futures. C'est notre véritable charte des droits. Les droits de la Vallée d'Aoste».

SUITE PAGE 2

Tibaldi scimmiotta Tibaldi

En 1912 Tancredi Tibaldi écrivait le pamphlet *Il trionfo dell'idioma gentile in Valle d'Aosta* contre la Ligue Valdôtaine pour la protection de la langue française en Vallée d'Aoste, «intempestive monographie, qui foisonne de données historiquement inadmissibles», comme l'a souligné à juste titre Lin Colliard. «Buon sangue non mente» : le conseiller de la Vallée Enrico Tibaldi a suivi l'exemple de son aïeul en interprétant un peu trop librement les données historiques pour attaquer l'Union Valdôtaine et son président. Lors de la dernière séance du Conseil de la Vallée, pour polémiquer contre les affirmations d'Ego Perron au sujet des célébrations pour les 150 ans de la proclamation du Royaume d'Italie, il a déclaré entre autre que «tra le 1089 camicie rosse che l'11 maggio sbarcarono a Marsala c'era anche un valdostano, Giacomo Costa». En réalité, il n'y avait aucun valdôtain parmi eux. Le présumé Giacomo Costa, boulanger de son état, qui habitait provisoirement Aoste, était un réfugié trentin de Rovereto, Domenico Toller, vivant sous un faux nom, comme d'autres nombreux personnages qui, recherchés par la police autrichienne (ou toscane, ou pontificale, ou des Deux-Siciles) pour des raisons politiques (disaient-ils), avaient été accueillis par le Royaume sarde aux frais des contribuables savoyards, valdôtains, piémontais et sardes. Les Valdôtains – comme les Savoyards, les Piémontais, les Sardes et les troupes françaises de Napoléon III – avaient d'ailleurs déjà donné leur sang - et s'apprêtaient à en verser encore – sur les champs de bataille, pour que les Italiens puissent avoir leur Etat unitaire, non pas en tant que volontaires, mais parce qu'ils étaient obligés de prêter le service militaire. M. Tibaldi, qui a la mémoire courte, a aussi oublié qu'au moment où les populations de la Péninsule étaient appelées aux urnes pour décider l'annexion de leurs territoires au Royaume d'Italie les Valdôtains, les Piémontais et les Sardes ont été les seuls à ne pas pouvoir s'exprimer.
S'il est compréhensible que le conseiller Tibaldi cherche à faire un peu de tapage pour se créditer comme leader du petit comité de «malpancisti» anti-unionistes qui s'est formé au sein du PDL, au son de trompes et trompettes, on doit toutefois constater qu'il n'a pas choisi un bon argument pour augmenter sa visibilité médiatique.

Djeyar

Nouvelles du Sénat

Fédéralisme et nouveau Groupe annoncé

Antonio Fosson

Une motion signée Gasparri et Bricolo, qui introduit le fédéralisme municipal, vient d'être approuvée à la large majorité, et par moi-même, au Sénat. Après l'équilibre au sein de la Commission sur le Fédéralisme prévu par la loi 42, loi-cadre sur le projet fédéral, et sur indication du Président Napolitano (qui pèse toujours plus, durant le parcours également, sur les mesures du Gouvernement, en faisant penser à une République présidentielle), ce passage parlementaire s'est révélé nécessaire.
Le Fédéralisme municipal est l'un des principaux passages de réglementation de cette nouvelle réalité administrative que l'on veut introduire. L'enjeu de la mesure est plus d'autonomie aux Communes pour passer d'une finance dérivée (c'est-à-dire dépendante de financements d'un organisme central), à une finance autonome.
J'ai déjà dit que le fédéralisme administratif signifie plus de responsabilités aux administrateurs locaux, lutte contre le gaspillage, plus de transparence et davantage de possibilités pour le citoyen de vérifier un parcours et la capacité des élus. Mais il y a également un grand point d'interrogation sur la quantité des ressources et sur la possibilité future pour chaque Commune de gérer les différents services, surtout les services sociaux.
Le texte approuvé prévoit aussi un impôt cédulaire de bas-fond sur les loyers afin de dénoncer tous ces contrats non déclarés et au noir. Un nouvel impôt sur la résidence secondaire vient d'être annoncé, alors que la résidence principale n'est pas imposable. De nombreux doutes persistent sur la véritable possibilité de réalisation du nouveau système. On murmure aussi que ce sont les plus pauvres qui devront payer ainsi que les Communes du sud. Mais si la réalité est que face à une révolution fédérale le système actuel a du mal à changer et qu'il a peur, l'autre réalité est que le Pays ne peut plus continuer ainsi et qu'il faut faire le grand saut ; durant le parcours, on pourra changer et améliorer certaines règles.
En cette période de réorganisation de certaines positions politiques, avec la dissolution du Groupe Futuro e Libertà au Sénat et la confluence de ses représentants dans d'autres groupes, les Sénateurs du Tyrol du sud avaient proposé de constituer un vrai Groupe d'autonomistes dans lequel moi aussi, après l'approbation de l'Union Valdôtaine, j'aurais dû confluer en me séparant de l'UDC qui adopte toujours plus une position antigouvernementale et encore plus contraire au Fédéralisme. Malheureusement, les 3 sénateurs de la SVP se sont divisés entre eux et leur parti a posé des veto sur l'acquisition de certains parlementaires ex PDL et alors, pour l'instant, rien n'a été conclu !
Nous restons donc dans le Groupe parlementaire SVP, Autonomie et UDC en sachant que nous faisons partie d'un Groupe parlementaire qui ne représente pas complètement les instances et les spécificités des Autonomies.
Nous verrons pendant les prochaines semaines.
A la fin de la semaine, le Sénat a été convoqué le samedi 26 pour voter le texte des 1000 prorogations approuvé après les observations du Chef de l'Etat. Mon vote, cette fois-ci, a été favorable (je m'étais abstenu précédemment) parce qu'avant toute chose le vote de confiance n'avait pas été demandé (de sorte que de nombreux ordres du jour améliorés ont été accueillis) et parce que, après l'intervention de Napolitano, toutes ces normes "ordinamentali" incohérentes avec ce type de mesure ont été enlevées du texte.

SUITES DE LA PAGE 1

Notre Autonomie

leur profonde, qui nous appartient, à laquelle nous sommes profondément attachés et à laquelle nous croyons vraiment. Célébrer l'Autonomie signifie aussi avoir la force et la volonté de penser à notre futur, par nous-mêmes, convaincus de notre capacité, de notre vision, de nos programmes et de notre peuple. Notre engagement est, convaincu et profond, de nous battre pour conserver l'Autonomie, notre Autonomie, à travers un travail quotidien et un engagement politique qui ne cessera jamais.

Ego Perron

Autonomie : une conquête quotidienne

Fédéralisme fiscal, sûreté urbaine, énergies renouvelables, politiques en faveur du travail et du bien-être social sont les différents points que le président Elso Gérandin a mis en évidence dans son allocution : «*A présent, notre Autonomie est sollicitée par certains changements et par les attaques contre nos spécificités : face à des sollicitations extraordinaires, nous devons répondre par un engagement hors du commun. Dans un monde qui évolue rapidement, il devrait nous paraître clair que nous ne pouvons, en aucun cas, nous permettre le luxe d'être dans l'attente, ni celui d'attendre que les solutions à nos problèmes tombent du ciel. De leur côté, les collectivités locales valdôtaines sont en train d'affronter cette saison de réformes, en travaillant en synergie avec tous les acteurs du Système des Autonomies : c'est un engagement que l'on peut observer tant à l'échelle nationale que territoriale*».

Denis Falconieri

Entraide des Femmes Valdôtaines

Le **8 MARS**, pour la **fête des femmes**,
l'Entraide des femmes valdôtaines
organise un dîner concert
avec **Maura Susanna**
au

Restaurant Pezzoli de Gressan à 20h00

Avec son dernier cd "Terra mia", Maura Susanna révèle son âme profondément valdôtaine, qui s'ouvre au monde tout en préservant son cœur qui reste patoisant et nous restitue l'amour pour notre petite patrie. Maura Susanna sera accompagnée au piano par Andrea Dugros.

Toutes les femmes valdôtaines, et les hommes aussi, sont invitées à notre soirée. Pour confirmer votre adhésion vous pouvez vous adresser, avant le 6 mars dernier delai :
– au Restaurant Pezzoli - tél. 0165 25 01 23
– au Siège central de l'Unoin Valdôtane - tél. 0165 23 51 81
– à Rosina Rosset - tél. 329 22 53 571

Bonne fête à tous !

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

NOUVELLES EN BREF

OBIETTIVO LAVORO NEWS : DEUXIÈME RAPPORT SUR LA POLITIQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT D'ÉVALUATION 2010
Obiettivo Lavoro News, la revue sur l'emploi cofinancée par le Fonds Social Européen présente un extrait de l'évaluation du Macro-Objectif 4 « Formation, marché de l'emploi, insertion sociale », présent dans le deuxième Rapport d'évaluation sur la politique régionale de développement, préparé par le Nucleo d'évaluation des programmes à finalité structurale. Complètent l'information l'Invitation à la présentation des projets ordinaires sur le Programme de coopération transfrontalière Italie-Suisse 2007-2013 et le cours de formation sur la modernisation énergétique des monuments historiques, dans le cadre du projet européen AlpHouse, Culture et écologie de l'architecture alpine – Alpine Space Programme 2007-2013. Les nouvelles offres d'emploi provenant des entreprises valdôtaines sont disponibles auprès des trois centres pour l'emploi dans le site de l'Administration régionale www.regione.vda.it sous la rubrique emploi.

ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011 : BOURSES D'ÉTUDES
L'Assessorat de l'Education et de la Culture informe que, en application de la loi régionale n° 68/1993 portant interventions en matière de droit aux études, un concours est ouvert, au titre de l'année scolaire 2010/2011, pour l'attribution des bourses d'études destinées aux élèves des écoles secondaires du deuxième degré n'existant pas en Vallée d'Aoste ainsi que du lycée linguistique de Courmayeur.
Les intéressés doivent déposer leurs demandes, rédigées sur le formulaire prévu à cet effet, au plus tard le 15 avril 2011, avant 12 heures, sous peine d'exclusion.
Pour tout renseignement, les intéressés peuvent s'adresser au bureau compétent situé au 250 rue Saint-Martin-de-Corléans, Aoste (tél. : 0165 27 58 55 – 27 58 97).

NOUVEAUTÉ POUR L'ÉTÉ 2011 : LES CENTRES AÉRÉS
L'Administration communale d'Aoste offre des services aux mineurs pour les familles pendant la période estivale : l'offre estivale a été totalement revue ainsi que les « Centres aérés » pour le triennat 2011/2013.
La nouvelle typologie, remplacera l'ancienne proposition des Centres estivaux diurnes et de « Estate in piscina », dans l'optique de rationaliser les coûts afin de fournir aux jeunes l'opportunité de vivre une expérience divertissante de qualité, formative et très moderne.
Le service, adressé aux jeunes ayant un âge compris entre 3 et 14 ans, se déroulera dans des écoles et/ou dans des structures sportives polyvalentes de la zone Tzamberlet, et surtout dans la piscine en plein air.
Parmi les nouveautés du service, les jeunes seront également suivis pendant le déroulement des devoirs de vacances qui leur ont été assignés. Les jeunes seront sensibilisés sur les thématiques de l'environnement et, en particulier, sur les espaces verts et sur le tri des déchets.
Ainsi, la mobilité des jeunes deviendra, pour eux, un sujet de réflexion et de croissance. Le transport, en effet, sera fait au moyen des transports publics ou à pied, de façon à favoriser l'éducation à la sécurité routière et à la mobilité urbaine.
En ce qui concerne la durée, les centres aérés seront ouverts pendant les mois de juillet et août, sur quatre périodes de deux semaines chacune. En synthèse, l'Administration mettra à disposition au total pour chaque période 342 places à horaire normal et 96 places à horaire réduit, pour un total de 438 usagers par phase. Les jeunes ayant de 13 à 14 ans pourront s'inscrire exclusivement aux centres avec un horaire réduit.
Les inscriptions – qui seront ouvertes dans les semaines à venir, se baseront sur des critères socio-économiques afin d'attribuer les places disponibles pour chaque période.

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Giuseppe RIVOLIN

La page 8 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88
Fax 0165.18 45 153

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique - 11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS :
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

450e Anniversaire

Le français : langue officielle des Valdôtains

En 1561 le Français devint la langue officielle *en Vallée d'Aoste. C'est pour rappeler cet anniversaire, fondamental pour l'histoire et l'identité de notre région, que «Le Peuple Valdôtain» publiera, tout au long de 2011, une série d'articles qui parcourront brièvement les étapes de l'histoire linguistique et littéraire de la Vallée d'Aoste.*

8 - Le français langue officielle

Quand le duc Emmanuel-Philibert de Savoie reconstitue ses Etats, en 1559, il entreprend une série de réformes visant, entre autres, la modernisation de l'administration : comme François Ier, il ordonne notamment le remplacement du Latin par la langue vulgaire dans tous les actes publics. C'est ainsi que le français devient la langue officielle en Vallée d'Aoste, aux termes d'un édit daté de Rivoli le 22 septembre 1561. Les raisons de la décision du duc y sont clairement expliquées : constatant « être chose fort nécessaire et profitable pour le bien et commodité de nos sujets et Pays, faire accoutumer et user en tous affaires, tant de justice que autres, la langue vulgaire, chaque province la sienne » ; et prenant acte que, « ayant toujours et de tout temps été la langue française en notre Pays d'Aoste plus commune et générale que point d'autre ; et ayant le peuple et sujets dudit Pays averti et accoutumé de parler la dite langue plus aisément que nulle autre », Emmanuel-Philibert défend à tous ceux qui rédigent des actes publics d'utiliser « en leurs procédures tant de justice, que autre, de la langue latine, la quelle, outre ce qu'ils ne la savent user parfaitement, n'est si intelligible aux peuples comme la française ». Il ordonne donc que « au dit Pays et Duché d'Aoste, nulle personne quelle que ce soit ait à user tant ès procédures des procès et actes de justice, que à coucher contrats, instruments, enquestes ou autres semblables choses d'autre langue que la française, à peine de nullité des dits contrats et procédures, et de cent livres d'amende ».

Malgré les oppositions des notaires et des gens de robe, qui voudraient continuer à utiliser leurs formulaires en Latin incompréhensibles pour la grande majorité de la population, le duc maintient fermement sa décision. Le français demeurera la langue usuelle des Valdôtains jusqu'au XXe siècle.

(8 – à suivre)

L'Ecole de Patois a organisé un "Bain de langue" à Perloz

Une fin de semaine d'immersion linguistique et d'agrégation

La fin de semaine dernière a été l'occasion pour de nombreux participants aux cours de l'Ecole Populaire de Patois organisés par l'Assessorat régional de la Culture pour d'approfondir et d'améliorer leur connaissance du patois.

En effet, du 25 au 27 février, à Perloz, s'est déroulé le deuxième des stages programmés pour l'édition 2010/2011. Ces stages favorisent l'apprentissage du patois, en offrant la possibilité de parler patois pendant toute la journée et en donnant, en même temps, un aperçu de la réalité valdôtaine, le patois ne pouvant pas être dissocié du contexte historique où il s'est développé et de la culture dont il est porteur.

A cette fin de semaine d'immersion linguistique, ont participé Domenico Artuso, Rinaa Bonel, Antonio Bonino, Claudio Casati, Sonia Charles, Marie Claude Cossard, Benedetto Danieli, Pietro Ferraro, Federica Giommi, Francesca Guarda, Laura Maggiora, Valerio Maiandi, Igly Migliasso, Franca Ortis, Rina Petigat, Luca Santini, Luigi Santini, Viviana Tonso et Luisella Travaglino, assistés par les professeurs Alessandra Bianquin, Michel Bondaz, Selena Cignetti et Giovannina Venanzio, qui ont reçu une attestation de la part de l'assesseur régional à la Culture Laurent Viérin et de Solange Soudaz, assesseur à la Culture de la Commune de Perloz.

«*Le patois* – a commenté Laurent Viérin – *se pose en tant que langue d'ouverture pour ceux qui, même s'ils sont d'origine variée, ont choisi de vivre dans notre région. Les stages, comme les autres initiatives en faveur du patois, visent à stimuler l'orgueil de parler cette langue et le sentiment d'appartenance à une communauté : cela, d'une part pour la croissance de la collectivité, et d'autre part pour donner une dignité renouvelée à la langue du cœur des Valdôtains, en lui assurant de nouvelles chances pour l'avenir*».

Le parcours didactique à la découverte du milieu valdôtain a permis aux participants de découvrir la commune de Perloz, avec la visite au musée de la Résistance et du bourg, d'approfondir les vicissitudes de la Résistance, de mieux connaître les traditions liées au carnaval de Pont-Saint-Martin et les légendes de la Vallée du Lys, et la littérature et les écrivains de la basse Vallée.

Le prochain rendez-vous avec le bain de langue sera à Torgnon du 3 au 5 juin prochains.

Denis Falconieri

Allocution du président du Conseil de la Vallée Albert Cerise

«L'autonomie, un trésor à défendre et une promesse à réaliser»

Les anniversaires de l'Autonomie et du Statut spécial coïncident cette année avec deux célébrations tout à fait exceptionnelles. L'une, solidement valdôtaine, évoque les 450 ans d'officialité du français au Pays d'Aoste, l'autre, bien plus récente, marque le 150e anniversaire de l'Unité de l'Italie. Ces deux événements résument la complexité de l'histoire de la Vallée d'Aoste ainsi qu'un aspect de son identité. En 1561, le français devient langue officielle du Pays d'Aoste, en remplaçant le latin dans les actes de l'administration, par décision du duc de Savoie Emmanuel-Philibert ; en 1861, trois siècles plus tard, la Vallée d'Aoste, en suivant les destins de la Maison de Savoie, est insérée dans le nouveau-né royaume d'Italie.

Permettez moi de faire ici une réflexion sur l'Unité d'Italie et par conséquent sur l'italianité de la Vallée d'Aoste.
L'unité d'Italie, comme celle de tout Pays, est avant tout le fruit d'un sentir commun, d'éléments partagés, d'une communauté de langue, même si ce n'est pas toujours le cas. Sous ce point de vue, qui est plus proprement culturel, l'Italie existait bien avant 1861 et son essence plongeait déjà en quelque sorte ses racines dans le « dolce stil novo ». Si nous prenons en compte cet aspect, la Vallée d'Aoste était exclue de cette unité culturelle.
Tout à fait différente, par contre, c'est l'évaluation du point de vue institutionnel : en effet, soit par sa position géographique, soit par son attachement historique à la dynastie qui aurait régné sur l'Italie – et qui fut la protagoniste de son unité –, la Vallée d'Aoste faisait partie de l'Italie, bien avant son unification.
En conjuguant le parcours institutionnel avec celui culturel, nous pouvons déclarer que les Valdôtains sont originairement des citoyens italiens de langue française – ou francoprovençale.

Presque cent ans plus tard, à l'aube de la nouvelle République italienne, les décrets du lieutenant, d'abord, et le Statut spécial, ensuite, en constituant la Vallée d'Aoste en Région autonome, unissaient officiellement le français et l'italien en tant que langues de la Vallée. Constitution et Statut fermaient ainsi, d'une façon cohérente avec l'histoire, la question de l'italianité de la Vallée d'Aoste, mais ils ne donnaient pas égale justice à la question linguistique, tout en reconnaissant que les décisions adoptées ont assuré une sorte de paix ethnique linguistique entre les Valdôtains d'origine et ceux de langue italienne. Un parcours emmêlé, mais qui démontre le dynamisme de l'histoire.

Aujourd'hui, au moment même où les tensions entre les forces politiques troublent le panorama politique et institutionnel italien, notre Statut spécial – avec ses qualités et ses insuffisances – constitue une garantie de stabilité ainsi qu'un point de repère pour notre communauté et pour ses perspectives futures. C'est notre véritable charte des droits. Les droits de la Vallée d'Aoste.

A maintes reprises, nous avons essayé de procéder à la récriture du Statut spécial, dans le but de le réactualiser, soit par rapport aux réformes de la Constitution soit en raison de notre appartenance à l'Union européenne. Ces tentatives ont toujours échoué pour les raisons les plus bigarrées, mais un fait est certain : l'adoption de ce document devrait se poser en dehors de toute météorologie politique !

Rimarchiamo come nel corso di questi sessanta tre anni di autonomia speciale, il "feeling" nei confronti dello Statuto non sia sempre stato lo stesso, alternando momenti di grande debolezza della nostra carta a periodi in cui il processo applicativo ha subito delle accelerazioni attraverso l'approvazione di numerose norme di attuazione o attraverso l'attribuzione di nuove competenze.

Dobbiamo riconoscere che in questo ultimo periodo questo processo è stato molto fecondo.

La più significativa di queste norme è stata quella che ha rivoluzionato il nostro ordinamento finanziario, a seguito dell'accordo concluso nell'ambito del federalismo fiscale.

Un accordo che investe la comunità nella sua interezza verso nuovi livelli di autonomia e di responsabilità. Infatti, con la rimodulazione delle entrate della Regione, la nostra capacità di introitare risorse – e quindi di offrire servizi alla comunità – è direttamente correlata alla proprietà della comunità stessa di produrre ricchezza. Ma il processo produttivo della collettività è a sua volta connesso alle politiche di sviluppo ; elemento che chiama in causa la nostra appartenenza ai sistemi nazionali, europei e forse non solo, di cui facciamo parte. Purtroppo, l'Europa sta marcando un declino demografico, politico e sociale, che per l'Italia sembra aggravato, che sancisce la fine di due secoli di dominio culturale, politico e militare dell'Occidente, sottolineando al contempo la nascita di un mondo multipolare e sempre più interdipendente.

Peraltro, le aspirazioni di libertà, di democrazia e di modernizzazione che hanno infiammato – e che proprio in queste ricorrenze dobbiamo senza indugio guardare con ammirazione e solidarietà – l'Africa mediterranea fanno emergere quanto i regimi di quei Paesi fossero parte del nostro sistema politico ed economico. Le ipotesi sulle future evoluzioni sono molte, e tutte possibili, e non mancano gli spazi per serie preoccupazioni. In ogni caso si tratta di eventi che avranno delle ricadute sui costi dei prodotti energetici, sugli impegni militari sul mondo produttivo (anche in senso positivo). L'Europa è chiamata a perfezionare le politiche attive dell'accoglienza e dell'integrazione, che dovranno confrontarsi con quelle dei costi delle politiche sanitarie sociali, dell'occupazione dei giovani europei e della produttività. Da qui l'impegno a elaborare processi che dovranno essere governati seguendo principi inderogabili. Infatti non dobbiamo dimenticare che i processi produttivi che devono sostenere queste politiche, si svolgono nel contesto della concorrenza globalizzata che spinge verso quel liberalismo senza freni che subordina alle logiche matematiche del mercato tutto il resto ; ma che prima o poi porta allo scontro sociale a partire dai soggetti socialmente più deboli come sono gli immigrati, i disoccupati, i sottoccupati e ancora.
Facendo appello al patrimonio di saggezza civile contenuto nella Costituzione italiana e anche nel nostro Statuto deriva l'obbligo morale di attuare una politica della produzione e dei mercati fondata su una scala di valori e di principi che, a partire dalla rivalutazione del ruolo sociale del lavoro, veda al primo posto la libertà, seguito dalla solidarietà e, infine, dal mercato, ritenuto strumento di servizio del progresso sociale.

Il 1948 coincide con la data del riscatto dalla tragica vicenda del fascismo, attraverso la promulgazione di una Costituzione che è tra le più illuminate dei Paesi democratici e della quale il nostro Statuto è una componente. La Costituzione del 1948 non dava spazio all'idea federalista, ma prevedeva il regionalismo. Tuttavia gli Statuti di autonomia speciale aprirono di fatto le porte al federalismo.

Non è da oggi che si è preso atto che il modello federalista sia un'assoluta necessità per costruire un sistema moderno, responsabile, efficiente, solidale, incentrato sui diritti e sui bisogni dei cittadini.
Ma il federalismo o è o non è : l'aver cominciato con il federalismo fiscale senza avere previamente costruito il federalismo istituzionale, fa correre il rischio di non raggiungere gli obiettivi che ci si è posti ; o al peggio, di trovarsi in dannosa confusione istituzionale. Tra le mancanze più evidenti ve ne sono due particolarmente importanti : una poco chiara distribuzione dei poteri e delle competenze dello Stato e della Regione e l'istituzione del Senato federale, quale sede autenticamente rappresentativa delle realtà territoriali.

Il federalismo è una delle ultime opportunità – oltre che un auspicio in occasione del 150° dell'Unità d'Italia – per ricostruire un serio rapporto tra Stato, cittadini e imprese. Sappiamo come il principio della sussidiarietà, elemento fondamentale del federalismo, rappresenti l'asse portante della stessa formazione dei trattati e delle leggi comunitarie. Ma esso occupa uno spazio per certi versi ancora più importante.

Infatti, merita qui richiamare l'ultimo comma dell'articolo 118 della Costituzione : "Stato, Regioni, Città metropolitane, Province e Comuni favoriscono l'autonoma iniziativa dei cittadini, singoli e associati, per lo svolgimento di attività di interesse generale, sulla base del principio di sussidiarietà." Con questo articolo si sostanzia la sussidiarietà orizzontale. Essa viene a rivitalizzare, da una parte, quella forma di sussidiarietà e di solidarietà che era propria delle nostre popolazioni, mentre, dall'altra, dà corpo istituzionale all'associazionismo, al volontariato e al terzo settore. A tutti quei soggetti non pubblici che si occupano di beni pubblici.

La dimensione della sussidiarietà orizzontale è destinata a crescere per due motivi fondamentali : il primo deriva dalle necessità dei cittadini e del mondo delle imprese di svincolarsi dall'appesantimento della burocrazia ; il secondo è conseguenza delle future costrizioni economiche, che obbligheranno sempre più i cittadini a fare ricorso alla sussidiarietà e alla solidarietà in senso lato, anche per svolgere alcuni servizi. Infine il "costo" dell'attuazione del federalismo fiscale vedrà questo dipendere anche dai livelli di sussidiarietà che saranno realizzati nelle singole realtà.

150 anni or sono l'Italia diventava, sebbene incompiuta, una nazione : nata da guerre, plebisciti, contrasti, congiure clerical-popolari, equivoci, tradimenti, aspirazioni liberali e repubblicane deluse, brigantaggio, comportamenti ambigui e sempre sospettosi da parte degli altri stati. Certo gli eserciti fecero molto, ma io credo che ancora di più hanno fatto la solidarietà patriottica e una sorta di sussidiarietà orizzontale che portava a fare per il bene di chi gli stava vicino e condivideva gli stessi ideali. Il vicino era sovente il cittadino di un altro Stato, Ducato e Principato che fosse.

Il nostro Paese ha oggi la necessità di ritrovare quello spirito solidale e sussidiario, che poi è proprio del federalismo : per azzerare derive separatiste e razziste, porre rimedio agli errori dell'unificazione, rivalutare le diversità culturali, perequare le differenze economiche e sociali. Tutto ciò è fondamentale per vincere le sfide di un futuro che non si affaccia roseo, per riacquistare un maggior peso in una Europa dove gli Stati sono privi di un legame solidale e ancora troppo ancorati agli interessi di bandiera.

Nous pouvons le faire. En rappelant le courage de nos Pères fondateurs, qui ont lutté pour notre Pays d'Aoste, pour un Pays libre et démocratique, qui nous ont confié un trésor à défendre et une promesse à réaliser.

Ces 65 ans d'Autonomie n'ont pas toujours été faciles : des hauts et des bas ont caractérisé notre rapport avec l'Etat et ses institutions. Mais nous avons pris le pari pour que notre communauté, avec ses droits et ses devoirs, s'affirme chaque jour un peu plus, pour que notre mode de pensée et d'action, notre manière de poser les problèmes et d'en chercher des solutions ait toujours en référence les hommes et les femmes qui vivent dans notre communauté. Pour qu'elle soit toujours naturellement ancrée dans ses racines et authentiquement vouée à l'ouverture, dans un esprit de solidarité, de partage et d'accueil.

Albert Cerise
Président du Conseil de la Vallée

Allocution du président du Gouvernement régional valdôtain Augusto Rollandin

« Le long parcours pour obtenir une république de type fédéral »

Centocinquant'anni fa la proclamazione del Regno d'Italia costituì la tappa fondamentale del percorso che portò all'unificazione della Penisola. Fu quella un'operazione politica e militare di importanza storica, nella quale anche i Valdostani furono coinvolti – come i Piemontesi, i Sardi e i Savoiardi – in ragione della loro appartenenza al Regno di Sardegna, che aveva preso la guida del movimento di costruzione della nazione italiana noto come Risorgimento.
Negli ultimi tempi si sono moltiplicati gli studi e le interpretazioni su questo momento cruciale della storia d'Europa, che fu vissuto dai nostri padri come un'ennesima occasione per dimostrare la loro fedeltà alla dinastia sabauda e per contribuire all'accrescimento del suo potere e del suo prestigio. A differenza degli altri futuri sudditi del Regno d'Italia, che con plebiscito decisero l'annessione al Regno di Sardegna delle loro terre, o ratificarono le conquiste sabaude o garibaldine, Valdostani, Sardi e Piemontesi non furono consultati sulla loro volontà di far parte di una realtà politica nuova, sancita dall'emanazione dalla legge, costituita da un unico breve articolo, con la quale Vittorio Emanuele II assumeva il titolo di re d'Italia.
Nondimeno, i Valdostani parteciparono alle battaglie risorgimentali dando il sangue di cento morti perché gli Italiani potessero avere una Patria comune ; così come contribuirono alle due guerre mondiali e alla lotta di Liberazione, sacrificando giovani generazioni e ottenendo il riconoscimento della medaglia d'oro della resistenza. Un contributo di vite umane, che la Valle d'Aosta ha sacrificato nel nome della libertà – libertà declinata in tutte le sue forme, dunque anche libertà di autogoverno.
Non va dimenticato, infatti, che, se l'unità d'Italia è stata compiuta prendendo a modello lo Stato centralizzato francese di matrice assolutista e giacobina, esistevano già presso i padri nobili del Risorgimento ipotesi diverse di organizzazione politica, maggiormente rispettose delle diversità regionali e delle antiche tradizioni amministrative locali, e che proponevano modelli federalisti. Modelli che erano ben presenti alla mente di personalità quali l'abbé Joseph-Marie Trèves, Emile Chanoux e il canonico Joseph Bréan.
E oggi noi, guidati da quello spirito che era di questi padri dell'autonomia e che permane sempre presente nei nostri ideali, ci ritroviamo a celebrare l'anniversario dello Statuto speciale, frutto dei sacrifici e del sostegno illuminato di personaggi che avevano capito che una piccola comunità con caratteristiche storiche particolari e con proprie peculiarità culturali e linguistiche, aveva il diritto di rivendicare un'autonomia speciale in un contesto nazionale che prevedeva il sistema regionale differenziato.

La difficile gestione di realtà tanto diverse tra loro, attraverso il percorso di unificazione che ha portato all'attuale assetto regionalista, non ha certo favorito lo sviluppo di uno spirito nazionale, proprio a causa, paradossalmente, della sottovalutazione delle singole realtà regionali. Rimangono ancora irrisolti molti dei problemi legati a territori, comunità e culture eterogenee, a un divario di sviluppo socio-economico tra Nord e Sud ancora marcato.
Oggi, a 150 anni dall'Unità d'Italia, si discute di Federalismo fiscale senza che ci sia un'impostazione federale della Repubblica, senza Senato Federale. I progetti di legge presentati dai Parlamentari valdostani e dal Consiglio Regionale per l'istituzione di un bicameralismo perfetto non sono mai stati discussi. La soppressione dei Ministeri che assumono competenze ormai chiaramente delle Regioni, pur decisa con referendum abrogativi, non ha mai avuto esito, riducendosi a mere trasformazioni nominative senza un reale snellimento dell'Amministrazione centrale.
Sotto la pressione di un debito pubblico preoccupante, il Governo ha proposto, e il Parlamento ha approvato, una riforma chiamata Federalismo fiscale, con un progressivo decentramento di competenze e funzioni alle Regioni, sia a Statuto ordinario che speciale.
Guardiamo con attenzione e non senza preoccupazione al percorso, affinché non sia lesivo delle nostre prerogative ma condividiamo l'obiettivo, che comporta la responsabilizzazione di tutti i livelli di governo. Regioni e Comuni si devono rendere garanti di regolamenti e direttive europee e di norme nazionali sempre più rigide, legate al contenimento della spesa pubblica con il conseguente impegno al rispetto del patto di stabilità.

Noi siamo, da sempre, sostenitori di una Repubblica federale, che, come vuole la dottrina, in linea teorica, dovrebbe nascere da una libera aggregazione di Regioni o Länder, che, proprio sulla base di una libera scelta di appartenenza, risulterebbero ancora più uniti e garanti della loro stessa unione. Nei fatti e in diritto, è la Costituzione a garantire l'unità della Repubblica Italiana, Costituzione che abbiamo sempre, lealmente, rispettato.

Oggi assistiamo con grande interesse al processo del rinnovamento dell'assetto istituzionale dello Stato. Un assetto purtroppo non ancora convintamente federalista, per il quale abbiamo l'ambizione, forti della nostra storia e della nostra esperienza autonomista, di poter rappresentare un esempio virtuoso. Anche se non sempre il nostro modello viene colto nei suoi aspetti essenziali e apprezzato per le sue soluzioni legislative aderenti alle aspettative delle realtà locali e forti di una leale collaborazione con i Comuni.

Noi abbiamo sempre partecipato attivamente al confronto costruttivo e al dialogo con i governi centrali. Responsabilmente : perché federalismo è anche e, soprattutto, "dialogo". Un dialogo che ci ha permesso, in quest'ultimo anno, di ottenere, grazie anche alla disponibilità del Governo, risultati importanti. L'esempio più significativo è il nuovo ordinamento finanziario della Regione, in applicazione della Legge 42 del 2009 che, all'articolo 27, fissa il percorso per giungere ad un accordo bilaterale con lo Stato.
L'accordo che abbiamo concluso lo scorso novembre 2010 ha successivamente fatto oggetto di una specifica norma di attuazione, già approvata dal Consiglio regionale e dal Consiglio dei Ministri e in fase di pubblicazione, che ha profondamente modificato la Legge 690 del 1981, che regolamenta i rapporti finanziari tra lo Stato e la Valle d'Aosta. E' prevista la soppressione dei fondi a suo tempo assegnati in sostituzione dell'IVA da importazione, è stato determinato un fondo di solidarietà a favore delle regioni meno sviluppate e nel contempo è stato deciso l'aumento della percentuale del riparto di gran parte delle imposte, dai 9 ai 10/10, in favore della Valle d'Aosta. Il tutto con una gradualità di applicazione che porterà l'entrata a regime del nuovo sistema finanziario al 2017.

Un dialogue qui, malheureusement, n'a pas été suffisamment efficace pour que nous atteignions notre objectif, à savoir faire comprendre – en les traduisant en dispositions législatives appropriées – les valeurs et les problèmes de la montagne.
L'Europe, elle aussi, semble sourde quand il est question de la spécificité des zones de montagne !
Même si des études approfondies, réalisées à l'échelon universitaire, démontrent qu'en tant que Région, nous devons faire face à des coûts plus élevés de 25 à 30 pour cent, nous ne parvenons pas à obtenir la reconnaissance objective de cette pénalisation, qui a pourtant de lourdes retombées à tous les niveaux sur les services publics, de l'école à l'assistance sanitaire et sociale, en passant par les transports, les infrastructures, l'agriculture et les autres activités productives. Ces coûts « supplémentaires » ne sont même pas reconnus comme des coûts standard dans le cadre des *NEP* (niveaux essentiels des prestations), et ce, avec tous les problèmes que cela comporte au niveau de la gestion du budget régional.

Par contre, le résultat des initiatives que nous sommes en train de mener dans le domaine linguistique et culturel est décidément plus concret et palpable.
Conformément aux principes fondamentaux de l'autonomie, nous avons appliqué pleinement les articles 39 et 40 du Statut spécial et créé les conditions pour la mise en place graduelle d'un véritable bilinguisme dans l'Administration et les écoles de tous ordres et degrés : un résultat et des efforts qui sont appréciés par les jeunes, lesquels se tournent de plus en plus vers une Europe plurilingue.
Nous nous sommes attachés avec tout autant d'attention à la sauvegarde des dialectes Walser et du patois, en favorisant leur enseignement dans les écoles primaires, ainsi que l'organisation de cours pour adultes qui éveillent un intérêt révélateur.
Je rappelle, par ailleurs, que la connaissance du français facilite également les échanges culturels et économiques avec les pays limitrophes.
La coopération transfrontalière et, notamment, celle qui se développe dans le cadre des programmes Interreg, nous offre d'incomparables opportunités d'échanges et de croissance.
Afin de valoriser la langue française, nous avons prévu d'augmenter le nombre des chaînes de télévision francophones accessibles dans notre région et, grâce à la conversion au numérique, au lieu de deux chaînes, nous pourrons bientôt en capter quatre.
Au niveau universitaire, l'institution de la Chaire Senghor nous a permis de nous insérer dans un réseau international, gage d'un potentiel concret pour les étudiants désireux d'acquérir une préparation qualifiée, ouverte sur l'Europe et sur le monde.

Se questi sono gli aspetti di portata più ampia, credo che oggi debba essere anche e soprattutto un'occasione di riflessione su alcune problematiche concrete.
La Regione, il Consiglio regionale, la maggioranza e le forze politiche, gli Enti locali e le parti sociali, tutti siamo chiamati ad interrogarci su come rispondere ancor più efficacemente alle nuove sfide che interessano la nostra Comunità. Sfide che sono complesse e impegnative, in quanto assumono una dimensione spaziale e culturale europea, quando non mondiale, e che hanno ricadute sui nostri ordinamenti, sui sistemi economici, sui cittadini.

Vorrei brevemente soffermarmi su alcune tematiche :
La crisi, che ormai dura da 3 anni e che non è certamente finita. Abbiamo lavorato con impegno, dedicando ingenti risorse finanziarie e approvando iniziative condivise da tutto il sistema Valle d'Aosta. Molto rimane ancora da fare, soprattutto per arginare il sentimento di incertezza e contrastare le difficoltà.
Il lavoro : Dobbiamo sviluppare l'occupazione, favorendo nuovi insediamenti produttivi e difendendo quelli esistenti, per dare sbocco alle richieste dei giovani.
I problemi dell'immigrazione. La presenza di immigrati provenienti da 107 Paesi diversi ci pone di fronte a scelte importanti, da affinare e da attuare, per assicurare quella giusta integrazione che è l'unico vero antidoto alla nascita e allo sviluppo delle tensioni multietniche, interculturali, interreligiose ;
La sicurezza del territorio e la protezione civile. L'assistenza alla popolazione nei momenti di emergenza, la messa in sicurezza degli abitati e delle vie d'accesso ai villaggi di montagna sono difficili e onerose. E' pesante assumersi la responsabilità di decidere se aprire o chiudere una strada a rischio valanga o frana, conoscendo i rischi legati alle conseguenze per un

SUITE PAGE 5

Allocution du président du Celva-Cpel Elso Gérandin

«Pour un pays plus fédéraliste que jamais»

Il nostro incontro di oggi avviene in un momento storico caratterizzato dai temi del cambiamento e dell'incertezza.
Nel nostro Paese si stanno concretizzando importanti riforme istituzionali ed economiche, così come altre sono allo studio per adeguarci alle trasformazioni in atto a livello europeo e mondiale. Federalismo fiscale e demaniale, ma anche sicurezza urbana, energie rinnovabili, politiche a favore del lavoro e del benessere sociale: sono questi i principali dossier sui quali il Sistema delle Autonomie si sta confrontando.
Temi in rapida evoluzione, che dobbiamo leggere all'interno di un rinnovato assetto dei rapporti fra Stato centrale, Regioni e collettività locali; un'architettura ispirata dalla volontà di promuovere una sempre più capillare e misurata gestione delle risorse, votata a coinvolgere progressivamente tutti i livelli dell'Amministrazione.
Tuttavia, il contesto recente è stato segnato anche dall'incertezza della politica nazionale, dalla stasi delle attività parlamentari e di Governo, nonché da una conflittualità crescente fra i rappresentanti dei poteri dello Stato. Non è stato semplice reggere il filo del cambiamento, soprattutto per le Autonomie speciali. Mai come oggi ho infatti visto le Autonomie speciali messe alla prova. Oltre alle ormai note sfide del cambiamento globale, ulteriori attacchi di varia natura e provenienza sono indirizzati contro le nostre specificità, spesso descritte quali luoghi del privilegio, talvolta banalizzati in centri di ricchezza senza merito. Attacchi che nel migliore dei casi tendono a circoscrivere le nostre specifiche competenze, sancite dalla Costituzione e dallo Statuto. Parole e atti che possono mettere a rischio le nostre peculiarità di autogoverno, sia in ambito legislativo che di efficace gestione delle risorse.
Forse una realtà istituzionale meno solida e consolidata di quella del Sistema della Valle d'Aosta segnerebbe il passo.
Pour ce qui est des thèmes d'actualité, en ma qualité de Président du Conseil Permanent des collectivités locales, je dirai que face à des sollicitations extraordinaires, nous devons répondre par un engagement hors de l'ordinaire.
Il est nécessaire que la Région, dans son ensemble, réagisse et porte à son avantage les possibles scénarios de crise institutionnelle et politique. Non devons moins nous attacher aux risques que nous montrer en mesure de repérer les opportunités que le changement induit. Dans un monde qui évolue rapidement, il devrait nous être clair que nous ne pouvons, en aucun cas, nous permettre le luxe d'être dans l'attente, ni celui d'attendre que les solutions à nos problèmes tombent du ciel.
Nous sommes conscients, depuis longtemps déjà, que se reposer sur la seule couverture institutionnelle qu'est le Statut spécial représente un facteur de risque non négligeable. Tous les sujets institutionnels doivent donc collaborer pour un effort conjoint, à l'enseigne d'une solidarité réciproque. Dans un moment comme celui que nous sommes en train de vivre, il est souhaitable, aujourd'hui plus que jamais, que chacun de nous mette de côté les logiques d'appartenance politique et de divisions internes, afin de pouvoir porter la voix de la Vallée d'Aoste au sein de tous les cercles de décisions possibles.

De leur côté, les collectivités locales valdôtaines sont en train d'affronter cette saison de réforme, travaillant en synergie avec tous les acteurs du Système des Autonomie: c'est un engagement que l'on peut observer tant à l'échelle nationale que territoriale.
Au sein du réseau de l'Association nationale des Communes italiennes, nous sommes entrain de nous confronter, avec nos homologues de tout le Pays, sur des thèmes importants, au premier rang desquels se trouvent ceux relatifs au transfert de compétence. Je suis convaincu que la contribution que peuvent porter les Communes et les Communautés de montagne au sein du débat national est significative, même lorsque celle-ci se traduit par des divergences quant aux politiques de diminution des ressources locales, que je n'hésiterai pas à qualifier d'injustifiées. Si l'Etat nous demande d'être coresponsables, pour ma part je considère qu'une telle responsabilité peut se traduire aussi en la naissance d'espaces de dissension. C'est un élément que nous devons porter en termes propositifs, car toute considération relative à ce sujet doit, à mon sens, être suivie de solutions concrètes.
En tant que sujets de Gouvernement les plus proches des citoyens, les collectivités locales s'attachent actuellement à livrer une lecture attentive des besoins propres à chaque communauté. Nous nous confrontons avec les personnes et les lieux, nous proposons et sollicitons de nouvelles formes de participation active. Si en Vallée d'Aoste, les administrateurs sont en mesure de se livrer à une écoute continue des particuliers et à une analyse des différentes nécessités, cela est certainement dû au caractère exigüe tant de la population que du territoire. Nous nous efforçons de réfléchir en commune dans le but de proposer des solutions qui ne soient pas standardisées. Notre devoir est donc celui de répondre aux attentes des Valdôtains, en développant des politiques innovatrices et solidaires, tout en maintenant une attention rigoureuse aux coûts de gestion.
Dans un contexte de réduction des ressources, chaque jour il est du devoir de l'administrateur d'une Commune ou d'une Communauté de montagne, de développer des services aux caractéristiques et aux contenus les plus à même de répondre aux exigences de ses citoyens, en repensant nécessairement l'offre de services à la lumière du juste rapport coût et bénéfice. L'objectif est que chacun structure les activités de sa collectivité afin de garantir d'une part des attentes des particuliers, d'autre part celles de la collectivités dans son ensemble, en tant qu'expression d'intérêts collectifs.
En ce sens, je peux garantir que les collectivités locales s'engagent à répondre aux diverses attentes des citoyens, même si cela demande à ce que nous cherchions la compatibilité entre des intérêts potentiellement opposés.
Au sein de ce processus de réforme de souffle national, je crois qu'une des clés pour un éventuel succès se trouve déjà dans la mains des administrations publiques qui se montrent capables de l'utiliser et que nous pourrions ramener à un seul mot: la flexibilité. Etre flexible signifie oublier les règlements foisonnants et les longues procédures, être flexibles signifie révolutionner les modèles d'organisation, être flexibles signifie prévoir un cadre normatif général fortement simplifié, dans un contexte où l'autonomie normative et règlementaire de chacune des collectivités puisse être renforcée.
Nous savons que dans le cadre de notre spécificité, c'est la Région qui est dotée du pouvoir de légiférer en matière de collectivités locales: si les Institutions entendrons et serons en mesure de le mettre en œuvre dès à présent, nous devons être conscients de ce grand avantage dont nous jouissons, dans ce contexte en pleine mutation.
Come enti locali, dobbiamo essere sempre più soggetto attivo rispetto alla funzione d'indirizzo e di coordinamento della Regione. Dobbiamo partecipare al processo di costruzione delle leggi e darne poi puntuale ed efficace attuazione nel quotidiano. In una stagione di ridefinizione del sistema, dobbiamo avere chiara la grande responsabilità che sempre più ci stiamo prendendo in carico. Una responsabilità che significa considerare che le scelte odierne saranno decisive anche per il nostro futuro e per le generazioni di domani, una responsabilità che ciascuno di noi amministratori deve cercare di portare alta all'interno della propria comunità.
A maggior ragione quest'oggi, giornata durante la quale celebriamo il nostro autogoverno, posso senza dubbio affermare che sono gli strumenti dell'Autonomia e dello Statuto Speciale a farci da costante guida sul terreno difficile dell'attualità. Nella giornata del 65° anniversario dell'Autonomia e del 63° anniversario dello Statuto speciale, è quindi preciso dovere e impegno delle Istituzioni restituire alla comunità valdostana in che modo stiamo rendendo viva e contemporanea la nostra storia distintiva e la nostra identità particolare.
In questo senso, l'autonomia non è certo un regalo né una concessione, ma una faticosa conquista quotidiana. Un cammino che la nostra comunità ha realizzato giorno dopo giorno, passo dopo passo. Una strada formata da impegno costante e scelte di programmazione oculate, dal ripensamento di politiche, strategie e soluzioni, dalla tensione verso una visione più grande. Proprio nei contesti del quotidiano, ci rendiamo conto del valore insito nella nostra specificità. Un valore che non deve essere contabilizzato in termini di risorse finanziarie disponibili, che non è mero insieme di apparati, di regole e norme, ma che è da intendere invece quale possibilità di agire a vantaggio della cittadinanza. Perché la nostra autonomia è soprattutto questo: il grande privilegio dell'agire, di evocare strade nuove, di mettere a frutto, forse più di quanto non abbiamo mai fatto, i nostri talenti.
Credo che chiunque oggi agisca in questa maniera, contribuisca con nuovo slancio al nostro straordinario percorso autonomista.

Vive l'Autonomie!
Vive le Système des Autonomies!
Vive la Vallée d'Aoste!

Elso Gérandin
Président du Celva-Cpel

Les remerciements des autorités

La médaille d'argent d'Arianna Follis a rempli le cœur des Valdôtains, comme ce fut déjà le cas la semaine dernière avec la deuxième place dans le slalom géant de Garmish de Federica Brignone.
«Le résultat d'Holmenkollen est pour Arianna l'énième succès de sa carrière d'athlète caractérisée par un engagement constant. – ont dit le président de la Région Augusto Rollandin et l'assesseur régional aux Sports Aurelio Marguerettaz – *Cette médaille d'argent est une satisfaction énorme pour la Vallée d'Aoste, mais surtout un encouragement pour tous ceux qui, à différents niveaux et rôles, s'engagent dans le sport. Merci à Arianna, qui a placé le Val d'Aoste au plus haut niveau du ski international».*
Rollandin et Marguerettaz n'ont pas, malgré tout, oublié Federico Pellegrino, douzième dans le sprint d'Holmenkollen : 20 ans, policier de Nus, Pellegrino participait au premier grand rendez-vous de sa carrière internationale démarrée pendant cette saison avec la deuxième place dans le sprint de Liberec.
«Ce résultat, lors de sa première apparition aux Championnats du monde, – ont dit Rollandin et Marguerettaz – *représente un bon point de départ pour son avenir».*

L'athlète de Gressoney-Saint-Jean terminera sa carrière

Follis, une médaille pour dire "adieu"

La médaille d'argent conquise avec la deuxième place de la "Ko Sprint" de jeudi dernier, 24 février, aux Championnats du Monde d'Oslo de ski de fond est peut-être le plus grand succès de la carrière d'Arianna Follis.
Une deuxième place qui à la couleur du succès pour l'athlète originaire de Gressoney-Saint-Jean, qui sur la piste de Holmenkollen a été «la meilleure des humaines». Marit Bjorgen, elle, n'a rien à voir avec l'humain. Sa victoire était presque escomptée, après une saison extraordinaire mais quand-même finalisée sur ces Championnats du Monde. Et au moment d'imprimer ce journal, la vedette de l'équipe nationale norvégienne a déjà remporté trois médailles d'or lors des trois compétitions féminines au programme.
Deuxième à quelques centimètres de l'extraterrestre : Arianna Follis peut bien se réjouir de ce résultat, l'un des plus importants de sa carrière.
Une carrière qui se terminera dans quelques jours : le temps d'affronter les dernières épreuves du Championnat du Monde d'Holmenkollen et les étapes conclusives de la Coupe du Monde. L'athlète licenciée appartenant au Corps Forestier de l'Etat arrêtera avec le ski de fond professionnel le 20 mars prochain à Falun, en Suède, après plus de 16

ans de compétitions en Coupe du Monde.
Elle avait démarré à Brusson en 1995 ; six ans plus tard elle participait à ses premiers Championnats du Monde à Lathi, en Finlande. Après la mort de son frère Leonardo – tué par une avalanche le 15 mars 2001 – Arianna a risqué de tout arrêter : le deuil, mais aussi des résultats qui n'arrivaient pas.
Mais à l'âge de 26 ans, à Asiago au mois de février 2003, arrive le premier podium en Coupe du Monde, une troisième place dans le team sprint avec Karin Moroder. C'est un nouveau départ, c'est une nouvelle Arianna Follis qui aborde les compétitions : aux Jeux Olympiques de Turin 2006 arrive la médaille de bronze dans le relais, même résultat un an auparavant aux Mondiaux d'Oberstdorf. Le 7 mars 2006 à Borlange, en Suède, le premier de ses sept succès en Coupe du Monde, dans le sprint.
Mais c'est aux Championnats du Monde qu'elle donne le meilleur d'elle-même : en 2007 à Sapporo, au Japon, elle est troisième lors de la dix kilomètres, deux ans plus tard à Liberec en République Tchèque elle est médaille d'or dans le sprint.
La médaille d'argent d'Holmenkollen - le temple du ski de fond mondial - est le dernier exploit de la carrière de la valdôtaine la meilleure de l'histoire dans cette discipline sportive.

François Domaine

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine d'Aymavilles

a le regret d'annoncer le décès de

Madame
Lina Maria TEPPEX
âgée de 87 ans

La communauté unioniste d'Aymavilles présente ses plus sincères condoléances à son fils Danilo Gonthier, ex-président de la section locale, ainsi qu'à tous ses autres parents.

Section de Porossan
Nouveau Comité de Direction

Président : Rudi Boch ;
Vice-président : Roberto Vilbrant ;
Secrétaire : Lorenzina Favre ;
Membres : Emilio Zimara et Guido Gonnet ;
Membre de droit : Salvatore Agostino.

Section de Perloz
Nouveau Comité de Direction

Président : Ugo Fey ;
Vice-président : Federico Venturini ;
Secrétaire : Ivana Chanoux ;
Membres : Giancarlo Stévenin, Solange Soudaz, Gualtiero Perono, Marco Fey et Liliana Bordet ;
Membres de droit : Mario Montiferrari et Maurizio Rolland.

SUITES DE LA PAGE 5

«LE LONG PARCOURS POUR OBTENIR UNE RÉPUBLIQUE DE TYPE FÉDÉRAL»

eventuale tragico incidente. Sono ambiti nei quali la Valle eccelle, come ci ha confermato il Capo Dipartimento della Protezione Civile Nazionale nel corso della sua recente visita ad Aosta ; ma non per questo riteniamo di poter abbassare la guardia.
La sicurezza del cittadino è un bisogno che le istituzioni hanno il dovere di soddisfare. Difesa dalla microcriminalità, dalle truffe, sicurezza della circolazione stradale, contrasto a tutte le forme di criminalità, attenzione agli anziani e alle fasce più deboli, sviluppo di politiche di educazione alla legalità. L'impegno delle Forze di Polizia è massimo, e i risultati sono apprezzabili. A loro, ed anche alle Polizie Locali, va un sincero ringraziamento. E anche l'impegno della Regione e dei Comuni è significativo, grazie agli investimenti per lo sviluppo di moderni sistemi di videosorveglianza del territorio.
Agricoltura e ambiente montano. L'agricoltura, per noi montanari, è la principale garanzia ambientale : di assetto idrogeologico, di qualità dell'aria e dell'acqua. E' un'agricoltura difficile, che richiede sforzi e sacrifici : e che va dunque sostenuta. L'allevamento sopravvive grazie agli interventi delle misure previste dal Piano di sviluppo del 2007/2013, che non si sa se potranno essere rinnovate. Misure essenziali per compensare la mancata resa della carne e del latte (anche trasformato in formaggi). Sottolineiamo come sia problematico attuare in questo settore i richiesti interventi finanziari regionali di sostegno. Il rischio è sempre quello di una procedura di infrazione dell'Unione Europea .
Le infrastrutture. Il recente accordo di programma firmato con il Governo pone le basi per la ricerca di soluzioni ad alcune grandi criticità : la rete ferroviaria, che risente di un'infrastrutturazione obsoleta, con materiali rotabili superati e una gestione inadeguata ; la rete autostradale, a volte troppo sensibile ai piani finanziari e ai guadagni, e meno attenta ai risvolti sociali del territorio che attraversa.
La razionalizzazione degli impianti di risalita, che sono alla base del nostro turismo invernale. Il processo di razionalizzazione e armonizzazione delle società partecipate di maggioranza regionale e comunale deve portare ad una gestione condivisa, con risparmi gestionali e possibilità di sviluppo e di collegamento anche internazionali, più mirati a reggere la concorrenza e a soddisfare le richieste di un utenza sempre più esigente.

Sono solo alcuni dei problemi di pressante attualità, dalle cui soluzioni può prendere forma il futuro della Valle d'Aosta.
Un futuro che deve articolarsi sulla nostra capacità di attrarre nuove realtà produttive, portando avanti un serio progetto di riduzione del costo del denaro per le piccole e medie imprese, come per gli artigiani. Al tempo stesso dobbiamo incentivare la ricerca, uno degli elementi performanti per cercare di far fronte alla crisi ; dobbiamo supportare la riduzione dei costi dell'energia, promuovere nuove fonti rinnovabili.
Dobbiamo calibrare la programmazione della formazione professionale, alle reali esigenze del mercato del lavoro.
Dobbiamo investire per contrastare il **Digital divide**. Il ritardo nella costruzione di reti in fibra ottica che condiziona lo sviluppo economico e sociale di tutto il paese diventa ancor più determinante per una zona di montagna come la nostra. Gli investimenti previsti, utilizzando anche fondi europei, permetteranno alla popolazione di servirsi dei più avanzati sistemi d'interconnessione, favoriranno gli insediamenti produttivi di aziende sempre più all'avanguardia, contribuiranno allo sviluppo turistico anche dei Comuni più piccoli : creando le premesse per soggiorni prolungati nel tempo per chi potrà lavorare a distanza come se fosse in ufficio e valorizzando, anche, il concetto di albergo diffuso, con il conseguente recupero dell'enorme patrimonio edilizio esistente e solo marginalmente utilizzato.

Tante le sfide, dunque. Che abbiamo raccolto e per fronteggiare le quali continuiamo a lavorare, insieme, "facendo sistema" e forti della nostra Autonomia. Forti anche dei nostri valori, di comunità attenta ai bisogni dei più deboli e di coloro che si trovano in difficoltà. I valori di una comunità solidale. Da sempre.
Ci sono richiesti importanti sacrifici ; importanti sforzi, che passano anche attraverso la modernizzazione dell'amministrazione regionale e di tutti gli enti del comparto, che stiamo realizzando.
Sforzi che passano attraverso il dialogo e la nostra presenza costruttiva, come Valle d'Aosta, al Parlamento Italiano, presso le Istituzioni Europee, nelle istanze interregionali e della Francofonia multilaterale.
Sono impegni che non ci spaventano, perché abbiamo dato prova nel tempo che la nostra comunità è capace : con una propria identità, con un solido sistema di autogoverno partecipato, che è nel tempo stesso valore da presidiare e strumento da utilizzare.

Celebriamo oggi l'Anniversario dell'Autonomia Valdostana con questo spirito. Nella certezza che il prossimo anno avremo contezza che i nostri sforzi avranno prodotto dei risultati : concreti, tangibili. Come lo vogliamo noi, Valdostani, "gente di montagna".

Augusto Rollandin
Président du Gouvernement

Le coin du dialogue

Salvatore Agostino

Au début du mois de mars nous pouvons déjà tirer un bilan partiel de la saison hivernale qui est la plus importante du point de vue touristique. Les données fournies par l'Assessorat du tourisme montrent une évolution positive des nuitées et des arrivées. Une tendance encourageante qui, d'une part, est source de satisfaction pour le travail accompli et, d'autre part, nous incite à ne pas baisser les bras et à travailler avec encore plus d'enthousiasme pour le futur.
Il est vrai que les conditions d'enneigement jusqu'à présent ont été favorables, comme le témoignent également les chiffres sur les passages dans les stations de ski.
De plus, la mauvaise conjoncture internationale et, récemment, les révoltes dans les pays arabes sont favorables au tourisme de proximité. D'après les données relatives au mois de janvier nous avons eu une croissance notable des touristes provenant des régions voisines : Piémont, Lombardie, Ligurie, mais également de Suisse et France qui souffrent d'un manque d'enneigement.
Par ailleurs la redécouverte de la nature et de ses charmes grâce au développement du tourisme rural est l'une de grandes aspirations des touristes d'aujourd'hui. Le besoin d'authenticité, le désir de vivre des émotions inoubliables au contact avec la montagne et les gens qui l'habitent, de connaître leurs traditions et leur culture : voilà la motivation qui pousse aujourd'hui de plus en plus les gens à se déplacer.
C'est dans cette perspective que l'Administration régionale travaille depuis toujours à créer les conditions pour augmenter l'attractivité de nos territoires. Le Conseil régional a récemment adopté une loi introduisant dans notre région une nouvelle typologie d'hébergement très appréciée dans le reste de l'Italie : l'hôtel éclaté (albergo diffuso) qui permet de réhabiliter nos centres historiques et le patrimoine immobilier de nos villages. Nous attendons beaucoup de l'application de cette loi pour relancer le tourisme dans les petits villages de nos montagnes qui peuvent ainsi bénéficier des retombées de l'activité touristique. Le lancement des produits spécifiques (le vélo, le bien-être) s'inscrit également dans cette logique, dans le but de mieux cibler de nouveaux touristes et mettre en réseau les compétences de chacun. Et cela grâce également à la concertation avec les élus locaux, les professionnels du tourisme et l'association des hôteliers dans la conviction que toute stratégie ne peut être efficace sans l'implication de tous ceux qui travaillent dans le monde du tourisme.
Enfin, afin de mieux répondre aux exigences des touristes, l'Assessorat régional, en étroite liaison avec l'Office régional du tourisme, a mis au point un système permettant aux internautes de réserver leurs vacances directement sur le site de la région. L'évolution des nouvelles technologies a contribué énormément à changer les habitudes des touristes. Internet s'est avéré un outil intéressant de ce point de vue, un outil qui, s'il est utilisé avec intelligence, est aussi une grande opportunité à saisir pour le développement touristique.
L'Assessorat du tourisme, des sports, du commerce et des transports peut être satisfait des résultats obtenus car ils témoignent de l'efficacité de la stratégie mise au point. Et cela en dépit d'un transport ferroviaire et aérien défaillant malgré l'activité menée par l'Assessorat pour inciter les gestionnaires à améliorer la situation. A l'avenir quand l'aéroport et la ligne ferroviaire fonctionneront à régime nous pourrons finalement assurer un service performant. Et la région ne pourra qu'améliorer son attrait touristique et augmenter son produit intérieur brut et disposer par conséquent de ressources ultérieures pour assurer le bien-être de ses citoyens.

Autonomie fonctionnelle et règlementation de l'organisation administrative du Conseil

Au cours de sa séance du 23 février dernier, le Conseil de la Vallée a approuvé par 28 voix favorables et 2 abstentions (Alpe) la proposition de loi présentée par les membres du Bureaux de Présidence du Conseil de la Vallée portant dispositions en matière d'autonomie fonctionnelle et nouvelle règlementation de l'organisation administrative du Conseil de la Vallée.
Cette initiative législative, composée de 25 articles, abroge la loi régionale n° 26 de 1991 (Organisation administrative du Conseil de la Vallée) et redéfinit le cadre de l'autonomie de l'Assemblée législative, à la lumière de la réforme du chapitre V de la Constitution et de la nouvelle règlementation régionale de l'organisation de l'Administration régionale et du secteur unique (loi régionale n° 22 de 2010). De plus, ont été identifiées les modalités pour contenir la dépense publiques, dictées par la manœuvre nationale de stabilisation financière et qui prévoient une réduction des ressources attribuées en faveur du Conseil à hauteur de 7,5%.

Le principe d'autonomie du Conseil de la Vallée est un droit inaliénable pour toutes les démocraties modernes et il est d'ailleurs règlementé par la Constitution en tant que fondement même du libre exercice de la souveraineté populaire. Le but de cette proposition de loi est de reconfirmer et d'améliorer, dans le cadre de cette autonomie, l'attribution d'une ample faculté de disposer de ses propres modalités de fonctionnement de ses organes et de sa structure organisationnelle, en disposant en outre de manière autonome de l'utilisation des ressources financières et des biens patrimoniaux attribués.
Il est opportun de signaler la partie concernant les dispositions transitoires visant à garantir, dans le cadre de l'autonomie du Conseil, le respect des dispositions nationales en matière de limitation de la dépense publique. La disposition identifie une procédure qui, sans éluder la manœuvre et ses objectifs, reste respectueuse de l'autonomie régionale et en particulier de l'Assemblée. En effet, ont été calculées les limitations de dépenses dérivant de l'application mathématique de l'article 6 du d.l. n° 78 de 2010 – égal à 1 179 500,00 euros – en considérant cette somme, se défère

au bureau de Présidence l'identification des chapitres du budget sur lesquels opérer les réductions de dépenses, aussi par une modulation des pourcentages d'économie de manière différente par rapport à ce qui est prévu par l'article 6 lui-même. L'attribution à la Région en faveur du budget du Conseil de la Vallée pour l'année 2011, s'élevant initialement à 15 412 000,00 euros – montant déjà réduit de 315 000,00 euros pour participer au respect du pacte de stabilité –, doit être ultérieurement réduite de 864 000,00 euros afin d'assurer la limitation de la dépense imposée par ledit article 6.

Lors du débat, au cours duquel a également pris la parole le groupe Alpe, le Président du Conseil de la Vallée Alberto Cerise est intervenu pour faire quelques précisions quant aux observations du groupe précédemment cité : *« Je voudrais faire quelques considérations concernant la transparence. Avant d'être transparent, il faut être cohérent. Dans une réunion du Bureau de Présidence, nous avons tous signé cette proposition de loi, le membre de l'opposition de l'Alpe aussi, et nous sommes ensuite mis au courant, après la discussion en Commission, de la présentation d'amendements de la part d'Alpe pour rendre la loi plus transparente qui, selon eux, est opaque. Il semblerait presque qu'il y ait un souffleur qui fasse changer les idées et les comportements. De plus, j'invite les Conseillers d'Alpe à utiliser de manière plus attentive le terme transparence et à juger cette loi pour ce qu'elle veut obtenir. Je ne voudrais pas que le but soit de diffamer ou instrumentaliser. »*
Le Président Cerise a ensuite conclu : *« Avec ce projet de loi, nous opérons des coupes significatives, comme celles inhérentes aux activités institutionnelles ou aux dépenses de représentation ou encore aux collaborations. Il s'agit d'une normative dont le parcours s'est basé sur un dialogue constructif avec le Gouvernement régional, sans prendre le chemin de la conflictualité mais à travers une collaboration efficace. Je souhaite que ce texte législatif puisse donner une plus grande visibilité au Conseil de la Vallée et d'accroître le dialogue entre celui-ci et les citoyens. »*

Le Conseiller Luciano Caveri prend la parole à Venise

La programmation régionale : objectifs et instruments

Le Conseiller régional Luciano Caveri, en sa qualité de Chef de la délégation italienne du Comité des Régions, a pris part, à Venise, au séminaire organisé par le Conseil régional de la Vénétie et par la Conférence régionale sur les dynamiques économiques et du travail *« Veneto ventiventi 2014-2020 l'alta programmazione regionale : obiettivi, strumenti, coordinamento istituzionale »*.
Le Conseiller Caveri est quant à lui intervenu sur *« La partecipazione regionale alla Programmazione comunitaria ascendente e discendente : prospettive e strategie tra governi ed assemblee »*.
Luciano Caveri a tracé l'évolution du cadre législatif italien et son évolution au cours des dernières décennies, en signalant que *« les Régions participent encore de manière insatisfaisante dans le processus ascendant, c'est-à-dire la phase de formation du droit communautaire, et que la participation des Régions au Conseil européen – quand il s'agit de matières de leur compétence – n'est pas encore garantie. »*

De son observatoire au Comité des Régions, le Chef de la délégation italienne Luciano Caveri a demandé : *« Un front commun fort entre les Régions et les Provinces autonomes, aussi par le biais de leurs bureaux à Bruxelles, pour faire en sorte que les positions italiennes sur les divers dossiers soient claires et définies dès le début pour éviter des retards et risquer de perdre des occasions. Aujourd'hui, nous parlons de thèmes décisifs tels que le futur des fonds structurels, la politique agricole communautaire, le nouveau pacte de stabilité, la concurrence et les libéralisations. »*
Et le conseiller Caveri de conclure : *« Il ne faut pas baisser la garde, certaines timidités sur le fédéralisme dans le Traité de Lisbonne doivent être dépassées par une action conjointe de toutes les Régions et des autres expressions de démocratie locale en Europe. »*